

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

OCTOBRE 2014

POSTE - TBM



POUR UN SERVICE MAXIMUM

70^e année - n°9 - octobre 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX || P-402047 || retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Aux vents
mauvais...
P. 3



POSTE
Mesures
gouvernementales
P. 11



TBM
La STIB, entreprise
en difficultés ?!
P. 15

Primes syndicales

Rappel – Demande de duplicatas

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus donner de duplicatas (même si vous avez égaré le formulaire, ne l'avez jamais reçu ou s'il comporte des erreurs structurelles). Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2013 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Assemblée générale annuelle

Le Comité régional intersectoriel des Pensionnés et Pré-pensionnés a le plaisir de vous inviter le **14 octobre** à la CGSP, 42 rue de Montigny, à son Assemblée générale.

Un repas sera servi pour les participants qui le désirent (18 €/personne).

10h : Accueil des participants.

10h30 à 12h : Assemblée générale.

12h15 : Apéritif – Tartiflette accompagnée d'une boisson et d'un dessert.

Réservation obligatoire pour le 7 octobre : Lily au 071/797 111.

Versement sur le compte de la CGSP : BE86 8772 0285 0150 avec mention « repas ».

Bienvenue à toutes et à tous.

On peut participer à l'Assemblée générale sans participer au repas et vice versa.

Hainaut occidental

Jeux tournaisiens

L'Amicale des Pensionnés de la CGSP organise, en ses locaux, le **18 octobre** de 15h à 18h une après-midi « Jeux tournaisiens » (jeu de boules de salon, jeu de fer au moulin, jeu de 421 géant, jeu de grenouille).

Mise : 5 € pour les 4 jeux (une boisson gratuite incluse)
Possibilité de faire plusieurs tours.

Rebattages entre les *ex aequo* à partir de 17h.
Prix aux 3 premiers du classement général.

Invitation cordiale à tous.

Inscription souhaitée au secrétariat : 069/22 61 51.



Aux vents mauvais...

Ce n'est pas suédois et ce n'est pas un kamikaze : de quoi le gouvernement est-il le nom ?

À défaut de savoir précisément à quelle sauce, le prochain gouvernement fédéral va manger les travailleurs et leurs organisations, on peut s'interroger sur son nom.

La première appellation reprise dans la presse a été « *la suédoise* », allusion, semble-t-il, aux couleurs des partis qui composent la coalition : le bleu libéral et le jaune nationaliste mais quid alors du CD&V ? On a beau chercher, l'orange n'apparaît pas. Est-ce à dire que le CD&V serait le maillon faible ? Au vu de la désignation de la commissaire européenne, il semble bien que non. La référence à la Suède est difficile à justifier, encore moins après les dernières élections suédoises qui ramènent au pouvoir la sociale-démocratie après 4 ans d'opposition.

La seconde appellation reprise est la coalition kamikaze. Ici, il n'y a plus aucune référence chromatique. C'est donc son côté périlleux qui est mis en avant. Les kamikazes sont ces soldats japonais qui se sacrifiaient en faisant exploser leur avion sur les navires ennemis. Ce nom japonais a pour origine *kami*, dieu et *kaze*, le vent. C'est le vent divin ! Selon la légende, c'est un typhon qui a arrêté la progression des troupes mongoles au Moyen Âge. Les kamikazes, pilotes japonais, étaient vus comme des héros dans leur pays et des terroristes par leurs ennemis. Le sens du mot a légèrement évolué pour signifier téméraire, voire suicidaire. Pour nous, c'est clairement *un vent mauvais* qui précède la tornade sociale !

Cette coalition est-elle suicidaire ? Ceux qui le pensent commettent une erreur ; ils confondent les éléments et l'ensemble. On voit bien que le MR, seul parti francophone, pourrait perdre toute crédibilité dans la défense de la cause francophone. C'est déjà mal parti : le mandat de commissaire européen est attribué alternativement à un francophone puis à un néerlandophone. Ici déjà, le MR a lâché et c'est donc à nouveau le tour des néerlandophones...

On voit mal, par contre, le risque que prendrait la N-VA. Au lendemain d'une réforme de l'État qui attribue une part encore plus importante aux régions/communautés, ils sont, pour la première fois, à la présidence de la région flamande. Ils sont certains de pouvoir satisfaire leur électorat de droite au fédéral en menant une politique clairement à droite.

Décidément cela ne va pas ! Reste alors, pour nommer ce gouvernement, à définir la politique qu'il entend mener. Et là, pas beaucoup de doutes : toutes les informations partielles qui filtrent laissent entrevoir que c'est une politique conservatrice au niveau sociétal et de droite au niveau économique qui verra le jour. L'urgence va être pour les progressistes et pour la gauche de réclamer la séparation de l'églie..., pardon, du patronat et de l'État...

C'est en effet bien mieux de l'appeler le gouvernement de droite ou le gouvernement des patrons.

C'est pourquoi, après l'avoir correctement nommé, il ne nous reste plus qu'une chose à faire, le combattre et abattre sa politique.

Pour un service **maximum**

Annoncée comme une mesure phare par la coalition kamikaze, le service minimum à la SNCB et dans les prisons est encore une fois remis au-devant de la scène médiatique. À plusieurs reprises, nous avons déjà pris position contre l'instauration d'un service minimum dans les transports. Loin de disparaître des esprits, les volontés de limiter le droit de grève semblent s'étendre à d'autres secteurs.



Revendication vieille comme le monde

Une coalition qui doit séduire ne saurait trouver meilleur cheval de bataille. Le service minimum dans les transports aurait, semble-t-il, beaucoup de popularité auprès de la population. Il faut dire que les médias usent et abusent de cette notion et opposent sans cesse les revendications des travailleurs à celles des usagers.

Dans les prisons, l'argument en sa faveur repose sur les droits fondamentaux des détenus, notamment les visites, les douches, les promenades. Autant de droits qui ne sont plus assurés lors des grèves des agents pénitentiaires ; la police, faute de formation nécessaire, n'effectuant que le strict minimum.

Danger

Le service minimum dans les transports représente un danger pour les usagers. Les risques de bousculades sont déjà bien

réels en temps normal, que seront-ils avec moitié moins de véhicules couplés à l'agacement (compréhensible) des usagers ? Agacement accentué par les tentatives infructueuses de monter dans les quelques voitures qui roulent à l'heure de pointe.

Dans les prisons, où les agents sont déjà en sous-effectifs, il est impossible de travailler

en service réduit au risque de mettre la sécurité de chacun en danger. Dès lors, le service minimum reviendrait à supprimer le droit de grève aux travailleurs, on est loin de la notion de service minimum.

Service maximum

L'année passée, plus de 22 milliards ont été retirés des services publics pour combler le déficit de l'État. Un secteur aussi primordial que les transports ne devrait-il pas être une priorité dans les budgets de l'État ? Les travailleurs des transports publics ne font pas grève parce qu'ils ne veulent pas travailler, ils font grève car, au vu des diminutions budgétaires, il leur devient impossible de rendre un service correct et de garantir la sécurité. Ce sont ces réductions budgétaires qui transforment le service rendu en un service... minimum.

Dans les prisons, le constat est le même. Détenus et prisonniers subissent un

sous-financement structurel. Les effectifs sont insuffisants pour garantir des conditions de travail acceptables et, pour les détenus, des conditions de détention décentes. L'état déplorable d'établissements comme Forest porte atteinte à la dignité des détenus. Aussi, est-ce incompréhensible que ce soient les agents pénitentiaires que l'on priverait de leur droit de grève car ils revendiquent plus d'effectifs et des locaux salubres... Si l'on doit *mesurer le degré d'humanité d'une société à son système carcéral*¹, il est clair que la Belgique fait pâle figure en la matière et attaquer le droit de grève n'y changera rien, bien au contraire.

Grève symbolique ?

La logique qui oppose le droit des usagers à pouvoir se rendre au travail ou celui des détenus à recevoir des visites au droit de grève est une vision dangereuse du droit qui participe à l'individualisation de la société. Une grève qui ne fait pas de vagues, qui ne crée pas d'embarras, ce n'est pas une grève ! Les syndicats en ont conscience : faire grève n'est jamais une décision prise à la légère. Mais, face à un patronat ou une autorité de moins en moins enclins à négocier, la grève reste aujourd'hui l'ultime moyen de pression dont disposent les syndicats pour faire entendre la voix des travailleurs. C'est grâce à elle que nous avons conquis les droits dont nous jouissons aujourd'hui, y compris celui d'avoir accès à des services publics de qualité.

Dès lors, apporter une réponse simpliste, démagogique et irréalisable à la colère des usagers ne témoigne-t-il pas à tout le moins d'un service minimum de cette future coalition de droite ?

Michel Jacobs, Secrétaire fédéral du secteur AMiO

Quel est le cadre actuel en cas de grève dans les prisons ?

Il existe un protocole de dialogue social qui impose aux organisations syndicales de déposer un préavis à J-10 et de privilégier la concertation via des réunions de conciliation avec l'autorité afin d'éviter la grève. Certes, le protocole n'a pas tout résolu mais les organisations syndicales jouent le jeu et respectent la procédure. On ne peut pas en dire autant de l'autorité qui pose des rustines sur des problèmes structurels comme la surpopulation ou le manque d'effectifs. Cependant, le protocole a le mérite d'obliger l'autorité à venir dialoguer.

Comment serait organisé ce service minimum ?

Aujourd'hui, personne n'a de réponse à cette question. Le problème majeur est que pour maintenir la prison en activité, il faut un nombre précis d'agents qu'on ne peut réduire. Aujourd'hui, le cadre est déjà en sous-effectif. Aussi, la mise en place de service réduit pendant la grève est techniquement impossible. Quand on réfléchit bien, le service minimum des prisons reviendrait à supprimer le droit de grève aux équipes maintenues en poste.

Le respect des droits fondamentaux des détenus est-il une raison suffisante pour limiter le droit de grève des agents ?

Beaucoup d'établissements sont dans un tel état que les droits fondamentaux des détenus n'y sont déjà pas respectés. Il faut voir des prisons comme Forest ou Saint-Gilles pour se rendre compte des conditions de détention. Les agents font grève parce que leurs conditions de travail sont inacceptables et cela est intimement lié aux conditions de détentions des détenus. Opposer le droit de grève aux droits des détenus est absurde. Quand il y a 5 détenus dans une cellule de 3, la grève est aussi une lutte pour les droits des détenus. C'est un cercle vicieux : si les conditions de travail des gardiens se dégradent, ce sont par extension les conditions de détention des détenus qui en pâtissent avec le risque de voir les incidents violents augmenter.



Michel Abdissi et Serge Piteljon, Président et Secrétaire général du secteur Cheminots

À votre avis, quel est le but recherché en tentant de mettre sur pied un service minimum à la SNCB ?

Tout d'abord, la complexité que représente une société de Chemin de fer rend impossible la mise en pratique du moindre service minimum. On voit mal comment un nombre réduit de personnel et de machines pourrait permettre d'assurer un service efficace pour les usagers. Cela créera au contraire de nouveaux problèmes de sécurité et des désagréments importants. Il suffit de voir en France l'impact de ce type de mesure lors de la grève en juin dernier : tension entre les usagers prioritaires et les autres, trains surchargés, risques pour la sécurité, etc.

Pourquoi en faire une priorité dès lors ?

Lorsqu'on se penche sur la concrétisation de cette idée, il apparaît clairement que cette mesure ne vise pas à aider les navetteurs, contrairement à ce qui est rabâché sans cesse par les partisans du service minimum. L'objectif principal est plutôt de rendre plus difficile encore l'utilisation du droit de grève par les travailleurs, particulièrement face aux défis existants à la SNCB et aux mauvaises réponses qui y sont apportées.

C'est l'arbre qui cache la forêt ?

Oui, il est devenu évident que depuis plus de 30 ans, au travers de ses nombreuses restructurations, la SNCB est confrontée à beaucoup de problèmes récurrents comme les retards chroniques, les fermetures de gares et de guichets, le matériel mal entretenu, le manque de personnel, etc. Si la SNCB ne proposait pas un service minimum, la sanction serait une diminution des subsides accordés. Voilà qui est paradoxal car cela ne ferait qu'aggraver ces problèmes récurrents.

Vous exigez au contraire un service maximum ?

Bien entendu ! Il est bien sûr compréhensible que chacun souhaite arriver à l'heure à son travail ou à son domicile et les cheminots y contribuent chaque jour par leur travail. Mais pour que ce travail puisse s'exercer au mieux, il faut faire pression sur la SNCB et sur l'autorité fédérale pour que ceux-ci prennent réellement en compte les usagers et les travailleurs et qu'ils mettent enfin à disposition des moyens suffisants pour relever les défis en matière de mobilité. Seul un dialogue social de qualité et constructif est susceptible d'éviter des actions de grève, mais pour cela il doit exister une véritable volonté managériale en ce sens.

Exemple par l'absurde : la RTBF

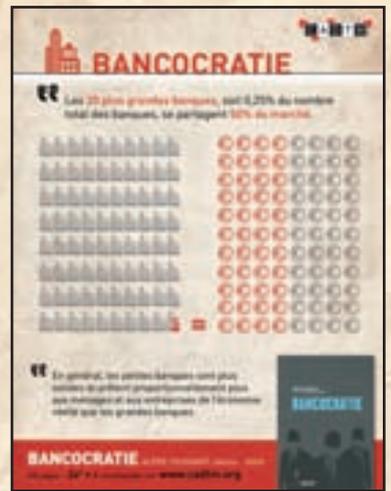
En mettant en place la norme minimale de programme à diffuser sur les antennes de la RTBF, le décret de 1999 prévoit explicitement le maintien d'une information régionale de 5 minutes consacrée au journal régional « Régions Soir ». Cette émission a été depuis longtemps supprimée pour des raisons d'économies. La mise en œuvre d'un service minimum à la RTBF impliquerait donc la réapparition de « Régions Soir »...

1. Pour reprendre la formule célèbre d'Albert Camus.

BANCOCRATIE

Vous ne savez pas très bien ce qu'est une agence de notation ou bien la FED et vous êtes plein d'incertitudes sur ce que fait la BCE ? Bancocratie est pour vous !

Bancocratie, c'est le nouveau livre d'Éric Toussaint, publié par le CADTM aux Éditions Aden, en collaboration avec la CGSP wallonne.



Bancocratie, le gouvernement des banques

Bertold Brecht posait déjà la question, dans *L'Opéra de quat'sous* : « *Qui est le plus grand criminel : celui qui vole une banque ou celui qui en fonde une ?* »

Lors de la crise de 2007-2008, la finance fut désignée de toute part comme l'ennemi à abattre. Les bonus, les paradis fiscaux, la spéculation furent considérés comme les maux de la société. Ce qu'Éric Toussaint nous montre dans cet ouvrage, c'est que derrière ces concepts obscurs se cachent des acteurs concrets, en particulier les grandes institutions financières, banques en tête.

Il dévoile ainsi les responsabilités de ces banques qui sont à l'origine de la plus grave crise économique depuis 1929. À travers une perspective historique, il passe en revue les mécanismes créés par le monde bancaire, avec l'aval de nombreux gouvernements, qui ont été à l'origine de profits considérables. L'auteur dénonce également les agissements coupables des grandes banques qui, de par leur importance dans l'économie, ont bénéficié d'une quasi impunité dans de nombreux domaines (spéculation à l'origine de crises, blanchiment d'argent, organisation de l'évasion fiscale, etc.).

L'épée de Damoclès

Par ailleurs, le livre contient de nombreuses alertes quant aux multiples risques de nouvelles débâcles dans les années à venir, lesquelles approfondiront à coup sûr la crise actuelle. À la lecture de l'ouvrage, il apparaît qu'un tel scénario a toutes les chances de se réaliser puisque dans leur gestion de la crise, les gouvernements et les banques centrales, loin d'avoir muselé le secteur financier, ont accru sa puissance, notamment à travers les politiques de faibles taux d'intérêt et de sauvetages bancaires.

Si ce livre, aussi complet qu'accessible, sera utile pour tout un chacun, il intéressera particulièrement tous ceux et celles

désireux de mettre un terme à la toute-puissance des banques. Comme Éric Toussaint aime à le souligner, « *à l'heure où les banques toutes puissantes dictent l'agenda des politiques économiques, il est bon de rappeler que le métier de la banque est trop essentiel à l'économie pour être laissé entre les mains du secteur privé !* »

Il est indispensable de socialiser le secteur bancaire car il doit être soumis aux règles d'un service public et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun

L'État a vocation à gérer les services financiers

Et c'est précisément pour cette raison centrale, urgente et fondamentale, que la CGSP wallonne s'est jointe à l'aventure et a soutenu la publication de l'ouvrage. Car pour passer enfin de la bancocratie à une véritable démocratie, il est indispensable « *de socialiser le secteur bancaire (ce qui implique son expropriation) et de le placer sous contrôle citoyen (des salariés des banques, des clients, des associations et des représentants des acteurs publics locaux), car il doit être soumis aux règles d'un service public et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun* ».



Bancocratie, d'Éric Toussaint, aux Éditions Aden, 455 pages, 24 €. Avec le soutien de la CGSP wallonne.

Disponible en librairie ou sur commande via www.cadtm.org

La réforme et le changement

Depuis toujours, le progrès de l'humanité a consisté à diminuer la peine des hommes au travail : réduction progressive du temps de travail, droit au repos, meilleur accès aux soins, etc. Or, voici que le recul de l'âge de la pension et la nécessité de moins bien se soigner, entre autres, sont présentés comme un progrès. Par quel tour de prestidigitacion, cette prouesse est-elle possible ?

Par l'inversion de sens ! Celle-ci consiste, comme son nom l'indique, à inverser le sens ordinaire des termes utilisés en donnant ainsi à un mot le sens de son antonyme. Et le discours néolibéral procède volontiers, pour ses principaux mots clés, à une telle inversion. Afin d'illustrer ce processus, deux exemples flagrants sautent aux yeux et aux oreilles : la réforme et le changement.

La réforme, prélude aux sacrifices

La novlangue néolibérale a littéralement réussi à coloniser le terme « réforme », faisant passer la restauration conservatrice en cours pour une réforme tellement inéluctable que personne ne peut s'y opposer. À tel point que tout quadragénaire vivant en Europe occidentale ignore que ce mot avait par le passé une connotation positive (comme en atteste *Le Robert* qui définit notamment le verbe comme ayant pour but de changer en mieux, de ramener à une forme meilleure).

Nous sommes ici confrontés à un véritable « word-jacking »¹. Par ailleurs, l'évocation des réformes s'accompagne toujours d'une ribambelle d'adjectifs qualificatifs :

les réformes sont, dans leur bouche, toujours *nécessaires, inéluctables, indispensables, essentielles, urgentes, fatales* voire *vitales* et *inévitables*.

Ainsi, la coalition des patrons, des riches et des menteurs en gestation n'a de cesse de seriner cette litanie, qu'il s'agisse de la réforme des pensions, de l'accès aux soins de santé ou d'autres conquêtes sociales à détruire.

Par ce procédé, il s'agit en fait de maquiller une régression sociale en un progrès. Il est par ailleurs intéressant de constater que le discours de la réforme est un discours pauvre et répétitif : il s'agit de prêcher la réforme (urgente, fatale, nécessaire...) et cette accumulation d'adjectifs vise à couper court à tout débat.

Ce discours n'est pas fait pour convaincre mais pour imposer et en imposer ; il n'est pas argumentatif mais performatif (il souhaite faire advenir ce qu'il annonce) et il se nourrit et se construit d'évidences qu'il voudrait tellement indiscutables (les réformes nécessaires et les efforts, voire les sacrifices à consentir) « *qu'il s'exonère lui-même de l'argumentation et surtout de l'analyse des causes ou des alternatives* »².

C'est ainsi que cette langue dévastée constitue un obstacle à la reconquête de l'imaginaire. En effet, « *les convictions et les habitudes de pensée sont nourries par la langue comme terreau. Les gens s'y accrochent sans en avoir conscience et ces habitudes de langage les séduisent et les induisent en erreur* »³, Ainsi, la réalité impose la réforme et celle-ci devient une injonction en soi.

Pas de réformes sans experts

Par ailleurs, il est intéressant de constater que la ou les réformes sont toujours complexes et exigées par des experts (pensons à la réforme imminente des pensions qui repose sur un rapport de comité d'experts). Cette béquille des experts en soutien aux réformes vise à se passer de l'avis du peuple et présente en outre *l'avantage* de techniciser des décisions idéologiques, voire politiques. En effet, derrière des décisions présentées comme techniques, rationnelles et incontournable se cachent en réalité des choix politiques, idéologiques et économiques qui ne s'assument pas et pour lesquels chaque fois une alternative est possible.

Le changement, forme incantatoire de la régression

Concernant le changement, son usage fréquent en campagne électorale (*le changement, c'est maintenant, a change you can believe in* sans oublier de *kracht van verandering*), force est de constater que, souvent, il reste incantatoire et que lorsqu'il est joint aux suspects habituels du néolibéralisme (la réforme, la modernité...), il devient vite synonyme de régression.

L'inversion de sens induit donc aussi une inversion de modèle et un changement de perspective. Si, naguère, la politique visait à transformer le monde pour l'améliorer, il s'agit, avec la réforme, de transformer la société pour adapter le monde à leur seul profit.

1. Vol de mot ou larcin lexical.
2. Chantal Dricot, « *Censure et démocratie* », www.cesep.be/ANALYSES/ENJEUX/2010/censure_demo.html.
3. Victor Klemperer, LTI, Carnets d'un philologue, Paris, Pocket, « *Agora* », 1996, p. 24.

Le discours de la réforme est un discours pauvre et répétitif : il s'agit en fait de maquiller une régression sociale en un progrès

REFORME

Motion sur la politique régionale au congrès statutaire de l'IRB-FGTB

À Bruxelles, la législature régionale 2014-2019 ouvre de nouvelles perspectives syndicales pour la FGTB et la CGSP. La majorité régionale mise en place en juillet dernier a pris une série d'engagements pour faire face aux défis du développement régional, tels que l'explosion démographique et la dualisation socio-économique.



Le contexte général reste préoccupant à bien des égards :

- sur le plan social, par la persistance d'un chômage massif, aggravée par une précarité croissante des conditions de travail et par de fortes discriminations, touchant particulièrement les femmes et les jeunes issus de l'immigration ouvrière ;
- sur le plan économique à cause d'une croissance en berne ;
- sur le plan budgétaire, avec l'imposition par l'Europe de mesures d'austérité drastiques qui pourraient priver la Région des bienfaits du refinancement acquis dans le cadre de la 6^e réforme de l'État ;
- sur les plans politique et institutionnel, en raison des chantiers titanesques de cette 6^e réforme qui s'ouvrent sur de nombreuses inconnues et sur une réelle insécurité juridique et sociale quant à la continuité de certains droits sociaux, telles les allocations familiales.

La FGTB Bruxelles souligne la résolution du nouveau gouvernement régional de faire reposer sa politique sur une concertation sociale forte entre représentants des travailleurs et employeurs bruxellois. Elle répondra à l'invitation du gouvernement de réunir dès la rentrée un sommet social extraordinaire avec l'ambition de conclure de nouveaux accords dans la poursuite et l'amplification du pacte de croissance urbaine durable.

Le gouvernement et les interlocuteurs sociaux doivent œuvrer ensemble au

redéploiement du système éducatif et de formation bruxellois afin qu'il puisse répondre mieux aux défis de la dualisation sociale. En outre, ils doivent saisir les opportunités de la 6^e réforme de l'État et des transferts de compétences en matière de santé publique intégrée dont la gestion paritaire devrait préserver l'arrimage dans la sécurité sociale de ces matières qui restent du ressort fédéral.

L'ambition régionale de mettre en œuvre la « garantie jeunes », lancée sous la législature précédente, constitue une opportunité de sortir des travers de « l'État social actif » et de créer un véritable droit à l'emploi pour les jeunes. La réussite de ce formidable challenge n'est envisageable que moyennant la mobilisation des entreprises et des secteurs professionnels, ainsi qu'un renforcement de l'encadrement syndical des dispositifs d'emploi et de formation en entreprise.

Quant au plan régional de développement durable, il devrait pouvoir se concrétiser par d'importants investissements : développement des transports en commun, création de nouveaux quartiers de travail et d'habitation, revitalisation de la zone du canal, etc.

Relevons la volonté politique de soutenir et de renforcer l'emploi dans la fonction publique, bien en phase avec notre vision d'un État social de service public.

En réalité, la véritable inconnue réside dans les perspectives budgétaires de

notre Région et dans la capacité du nouveau gouvernement de mener à terme la réforme de l'État. L'épreuve de vérité résidera dans l'élaboration des budgets 2015 et suivants !

Une importante réforme fiscale est annoncée pour 2017, qui devrait rencontrer la revendication de la FGTB d'un rééquilibrage des impôts, au travers d'un allègement de la fiscalité pesant sur le travail de ceux et celles qui vivent à Bruxelles et d'une plus grande mise à contribution des multipropriétaires et des spéculateurs immobiliers. La réalisation d'une telle équité fiscale à l'échelle régionale nécessite d'éviter la concurrence fiscale entre régions et de privilégier la coopération interrégionale.

La FGTB de Bruxelles est particulièrement préoccupée par ces perspectives de blocage du fédéralisme d'union. Elle en appelle à la solidarité des travailleurs bruxellois, flamands et wallons, au travers de la FGTB dont l'unité est la force, et de la mise en place d'un véritable dialogue social interfédéral et interrégional.

Philippe Van Muylder
Secrétaire général de la FGTB Bruxelles

Jean-Pierre Knaepenbergh
Président de la FGTB Bruxelles
et Secrétaire général de l'IRB-CGSP



www.cgsp-acod-bru.be

Grève de pauvres et grève de riches ?

Comme très souvent, la grève des cheminots du lundi 30 juin a amené divers éditorialistes et commentateurs à se contenter de mobiliser quelques poncifs plutôt que de se livrer à une véritable analyse des causes qui ont conduit les cheminots à paralyser le rail durant une journée. Parmi les clichés les plus utilisés, on trouve des formules choc telles que « des usagers pris en otage », « des départs en vacances contrariés », « la Belgique, terre de grève » ou encore, avec un accent plus patronal, la « mise en danger de l'entreprise ».

Dans l'éditorial de *La Libre Entreprise* de ce samedi 28 juin, Yves Cavalier suggérerait l'existence de deux types de grève.



La « grève des pauvres », que l'on ne peut que comprendre, qu'il oppose à la « grève des riches », qui est forcément illégitime. Selon cette catégorisation, la grève n'est légitime que lorsque des travailleurs, comme chez Delhaize, ArcelorMittal ou Caterpillar, sont mis devant le fait accompli d'un plan de restructuration. Dans ces cas, le travailleur est considéré comme une victime. En outre, *in fine*, ces grèves dérangent peu de monde et elles ne parviennent pas à infléchir ou alors très peu les intentions managériales.

Quant à la grève des cheminots, elle serait typiquement une « grève de riches » car, pour l'essentiel, elle est l'œuvre d'agents d'un service public supposés « protégés » par leur statut. Ce lieu commun est absurde, et même inadmissible. Il occulte le fait que, comme Delhaize, ArcelorMittal ou Caterpillar, la SNCB est un groupe en profonde restructuration. Entre 2004 et 2013, ce sont 5 971 emplois qui ont été supprimés dans les trois entreprises (SNCB, Infrabel et SNCB Holding) qui la composent. Cette restructuration, sans doute moins « médiatique » que d'autres au vu de son étalement dans le temps, engendre une dégradation des conditions du travail pour ceux qui restent. Le nombre de jours de congé « irrécupérables » par les cheminots n'est qu'un des indices de cette intensification du travail. Cette question de la dégradation des conditions de travail est aussi au cœur de deux autres conflits épinglés par l'éditorialiste

de *La Libre Entreprise* comme faisant partie des « grèves de riches », à savoir ceux de Belgocontrol et de Wordline. En outre, les usagers (occasionnels ou navetteurs) vivent à longueur d'année les conséquences des restrictions de moyens dont souffre la SNCB : manque de places assises, retards et annulation de trains... Si un conducteur en manque de repos grille un feu rouge, qui sera mis en cause ? La SNCB et les pouvoirs publics ayant restreint ses moyens ou le conducteur empêché de manière structurelle de prendre ses récupérations ?

Si l'on en croit les différents articles que *La Libre Entreprise* a consacrés à ces conflits « de riches », il est intéressant de relever qu'ils ont systématiquement fait l'objet d'un préavis de grève. Autrement dit, sous réserve d'une analyse plus approfondie, les règles de la concertation sociale ont chaque fois été respectées. Dans le cas de Belgocontrol et de la SNCB, les actions syndicales ont aussi fait l'objet d'une très large communication à travers les médias. Aucun effet de surprise n'a donc pu jouer.

Cette mise en opposition entre « grève de pauvres » et « grève de riches », que l'éditorialiste de *La Libre Entreprise* considère lui-même comme quelque peu excessive, a au moins deux grandes conséquences.

Premièrement, elle jette le flou sur ce qu'est réellement la richesse à une

époque où les inégalités sociales ne font que croître. Peut-on réellement considérer qu'un cheminot est riche du simple fait qu'il dispose d'une certaine protection de l'emploi ? Est-ce que gagner 1 785 euros brut mensuel (salaire de base d'un nettoyeur de gare), 1 943 euros brut mensuel (salaire de base d'un technicien cheminot) ou 2 227 euros brut mensuel (salaire de base d'un conducteur de train) fait que l'on est un travailleur riche ?

Deuxièmement, cette distinction condamne indirectement la grève comme moyen de pression en vue de maintenir, voire d'améliorer les conditions de travail. Dans un contexte marqué d'une part par les politiques d'austérité avec tout ce que cela implique au niveau des droits salariaux et de sécurité sociale, et d'autre part par des pratiques de management qui favorisent le licenciement et le travail en sous-effectifs, cette distinction revient à vider le droit de grève d'une partie importante de son contenu sans avoir besoin pour ce faire de retoucher la législation.

Bruno Bauraind (GRESEA), Jan Buelens (Université d'Anvers), Anne Dufresne (FNRS, UCL), Corinne Gobin (FNRS, ULB), Esteban Martinez (ULB), Kurt Vandaele (ETUI), Jean Vandewattynne (UMONS).

Article mis en ligne par le Gresea le 5 août 2014.



Grève à l'atelier SNCB de Schaerbeek La CGSP Cheminots est solidaire des travailleurs de BM & S !

Le Bureau exécutif francophone de la CGSP-Cheminots est solidaire des travailleurs de BM & S en grève. Il les félicite pour leur courage et le combat qu'ils mènent pour la défense de leurs droits.

Pour rappel, le jeudi 21 août, une quinzaine de travailleurs de la société BM & S, le sous-traitant chargé du nettoyage des trains et des graffitis à l'atelier SNCB de Schaerbeek, ont cessé le travail, suite au licenciement sous des motifs fallacieux de deux délégués de la FGTB et de trois intérimaires longue durée.

Les seules actions entreprises par la firme BM & S seront de recourir à un huissier de justice et à des intérimaires pour casser la grève. Il est important de signaler que ce recours à des travailleurs intérimaires pour effectuer le travail en remplacement de travailleurs en grève est totalement illégal.

Depuis le début du conflit, avec une présence au piquet, la CGSP Cheminots de la Régionale de Bruxelles s'est montrée solidaire dans cette lutte.

La CGSP - secteur Cheminots a toujours rejeté le recours à la sous-traitance car cette pratique nous démontre qu'elle mène au dumping social, voire, si elle n'est pas bien encadrée, à la fraude

sociale. Aujourd'hui, nous sommes à nouveau confrontés à un sous-traitant qui bafoue toutes les règles de la concertation sociale. Il va sans dire que l'on se pose des questions au vu des témoignages quant au respect de certaines règles légales.

Par ailleurs, dans ce conflit, la justice est intervenue à deux reprises avec des ordonnances imposant des astreintes d'abord

aux travailleurs présents au piquet (500 € par infraction) puis même à la Ville de Bruxelles (10 000 €).

Le démantèlement des droits sociaux des travailleurs dans ce conflit confirme la nécessité d'un dialogue constructif et de la défense des droits syndicaux, et

particulièrement du droit de grève.

Ce vendredi, nous avons rencontré la délégation syndicale de BM & S avec deux permanents de la FGTB – Centrale générale. Leur récit nous a bouleversés et les témoignages étaient accablants, dignes de l'œuvre d'Émile Zola *Germinal* !

Rappelons qu'en 2008, une autre entreprise de nettoyage avait obtenu le contrat pour le nettoyage de la gare de Bruxelles-Midi suite à une offre, ô combien, bon marché. Ce n'est qu'en 2012 que la SNCB avait dû admettre que cette sous-traitance, sous divers

aspects, était frauduleuse ! À l'époque, elle s'était engagée, pour se prémunir d'abus à l'avenir, à établir des conditions spécifiques, pour les prochains appels d'offre. Manifestement, l'entreprise publique n'a pas tiré toutes les leçons de cette délicate expérience. En revanche, cette fois-ci, la loi dite de « *responsabilité solidaire* » risque de lui rappeler que sa responsabilité peut être engagée... C'est d'autant plus incompréhensible que les prix proposés « *défiant toute concurrence* » mais « *s'inspirant du dumping social* », auraient dû éveiller les soupçons des responsables de la SNCB !

Le Bureau exécutif francophone de la CGSP Cheminots estime que la sous-traitance est un moyen pour précariser les emplois des plus faibles et les exploiter de façon abjecte ! Il n'acceptera pas un retour au 19^e siècle pour satisfaire l'appétit des nantis !

Heureusement, ce 8 septembre, le Tribunal de première instance de Bruxelles a donné raison aux syndicats dans le cadre de l'opposition à l'ordonnance obtenue de manière unilatérale par la firme de nettoyage BM & S pour faire entrer des travailleurs intérimaires sur le site à l'arrêt de l'atelier SNCB de Schaerbeek.

Toutefois, la lutte continue et pour toutes ces raisons, le secrétariat francophone du secteur Cheminots invite les Régionales soit à témoigner leur solidarité, soit à se joindre au piquet, rampe du Lion près de la gare de Schaerbeek de 7h à 15h30.

Le Bureau exécutif francophone de la CGSP-Cheminots s'est déclaré pleinement solidaire de cette lutte pour la vérité et la réhabilitation des deux délégués et des trois intérimaires licenciés.





Premier inventaire de mesures prises par le futur gouvernement

À l'heure où vous lirez ces lignes, la coalition gouvernementale associant N-VA, CD&V, Open-VLD et MR sera probablement sur le point de trouver un accord gouvernemental.

Aujourd'hui, nous ne disposons pas du document de discussion élaboré par les deux co-formateurs. De nombreuses informations sur les propositions et points débattus se retrouvent toutefois dans la presse et donnent déjà des indications claires sur les mesures sociales qui risquent d'être prises sous la prochaine législature. Il est impossible d'évaluer s'il s'agit de pistes réellement envisagées. Toutefois, il nous semble important d'en dresser un premier inventaire afin d'informer nos instances et nos militants.

Chaque jour nous apporte des informations qui nous font craindre le pire pour la solidarité, les travailleurs et les allocataires sociaux pour les cinq prochaines années... ainsi que pour notre organisation et les libertés syndicales.

La future coalition a d'emblée annoncé sa volonté de travailler dans un cadre budgétaire strict. Pour donner une impression de courage et de rigueur, la volonté affichée est de tendre le plus rapidement possible vers l'équilibre budgétaire. Cela impliquerait, dès lors, de dégager des ressources pour 17,3 milliards d'euros.

L'ambition du gouvernement serait de réaliser cet effort mais aussi de prendre de nouvelles mesures « ambitieuses » (en particulier de réduction du coût salarial) selon une clé de répartition qui, pour la N-VA, devrait atteindre :

- 70 % en dépenses ;
- 30 % en nouvelles recettes.

Le CD&V plaiderait plutôt pour une clé 50/50. Les libéraux donnent, quant à eux, « priorité aux mesures d'économies ».

Un réel flou existe sur le coût ou le rendement des mesures envisagées mais, quoi qu'il en soit, ces positions de départ annoncent une nouvelle période d'austérité pour les travailleurs et les allocataires sociaux et ce, sans réelles perspectives de reprise de l'activité économique, de créations d'emplois et de richesses.

Sur base des informations disponibles dans la presse, nous avons tenté d'élaborer un premier relevé des propositions qui seraient actuellement sur la table des négociateurs.

I. Pouvoir d'achat

La réforme de la Loi du 26 juillet 1996 (relative à la sauvegarde préventive de l'Emploi et de la Compétitivité) est annoncée avec l'application d'un mécanisme ex-post c.-à-d. la répercussion automatique des évolutions salariales qui ont eu lieu dans les pays voisins au cours des deux années précédentes... ce qui engendre un risque accru de dumping salarial. L'annonce d'une telle réforme de la Loi laisse craindre de nouvelles entraves à la liberté de négociation et la poursuite d'une politique stricte de modération salariale.

Un saut d'index (double pour la N-VA) est également envisagé. Le CD&V et le MR plaidant, néanmoins, pour octroyer une indexation forfaitaire pour les bas salaires (le montant d'un salaire de 1 200 € est cité).

Nous n'avons pas d'informations précises sur le sujet mais étant donné certaines déclarations lors de la campagne électorale, on doit également

craindre une remise en question des évolutions barémiques. L'objectif est de soi-disant réduire le coût du travail des travailleurs âgés en liant l'évolution des salaires à la productivité.

II. Fiscalité

Diverses mesures sont évoquées dans toutes les branches de la fiscalité (impôts indirects, IPP, ISOC).

Augmentation de la fiscalité indirecte : TVA (passage de 21 % vers 22 %) et des accises. Ainsi que la suppression du taux réduit sur les biens de première nécessité comme les produits alimentaires, les produits pharmaceutiques, l'eau... avec une neutralisation de l'effet de ces hausses de taux dans les mécanismes d'indexation automatique des salaires, allocations et traitements.

Une telle mesure est évidemment néfaste pour le pouvoir d'achat des travailleurs *a fortiori* si on manipule l'index. Elle est également injuste sur le plan redistributif et extrêmement néfaste sur le plan économique et de la demande intérieure. On doit également craindre des destructions d'emplois dans certains secteurs comme celui de la distribution (qui est déjà fortement mis à mal). Sans parler des effets de déplacements car les consommateurs seront incités à faire leurs courses dans des pays frontaliers.

Obligation de déclaration des revenus mobiliers perçus pour obtenir l'exonération de précompte mobilier sur la 1^{re} tranche 1 900 € avec, en contrepartie, l'extension de cette exonération aux revenus perçus sur les actions (dividendes) et obligations.

L'obligation de déclaration est une avancée pour lutter contre le recours, par certains contribuables, à la multiplication des carnets d'épargne, mais est largement insuffisante. Cela ne permettra pas d'obtenir la véritable transparence fiscale et l'égalité de traitement entre les revenus professionnels (avec obligation d'établir une fiche fiscale) et les revenus mobiliers. En plus, la possibilité « d'acheter » une certaine forme d'anonymat existe toujours pour les détenteurs de capitaux.

En outre, l'extension de l'exonération vers les revenus des actions et obligations représente un coût budgétaire non négligeable.

Augmentation de la quotité exonérée d'impôt (montant de revenus sur lequel le contribuable ne paye pas d'IPP) : actuellement, ce montant atteint ± 7 000 €. Il pourrait dépasser les 10 000 €.

Une refonte du barème d'imposition est également envisagée. Actuellement, par exemple, on passe de 30 % à 40 % à partir de 12 220 €. L'idée serait de reculer l'entrée dans la tranche des 40 %, voire de supprimer cette tranche.

Ces mesures présentent l'avantage d'augmenter le pouvoir d'achat des citoyens. Mais il n'est pas certain qu'elles soient uniquement envisagées pour les bas ou moyens revenus via l'introduction d'un plafond de revenu. Sans une telle limitation, leur coût total est estimé à 6 ou 7 milliards. Dans ce cas, des moyens bien nécessaires au financement de la solidarité (services publics, sécurité sociale...) seraient inutilement gaspillés pour des niveaux de revenus élevés.

Maintien des intérêts notionnels ou refonte pour baisser le taux de l'impôt des sociétés (ISOC). La FGTB plaide, depuis de nombreuses années, pour la suppression de cette mesure des intérêts notionnels. Bien qu'il offre l'avantage d'annoncer le véri-

table taux de l'ISOC, le recyclage des intérêts notionnels dans une réduction linéaire du taux n'offre pas plus de garantie que les avantages octroyés soutiendront des investissements productifs et créateurs d'emplois.

III. Réduction du « coût du travail »

Le gouvernement envisage de réduire le niveau des cotisations patronales de sécurité sociale de 32,25 % vers 25 %.

Actuellement, si on tient compte de la réduction structurelle existante (cf. forfait d'environ 450 € de réduction octroyé à tous les employeurs par trimestre et par travailleur ETP), le taux est de 27,28 %.

Si la mesure « recycle » cette réduction structurelle, elle représenterait donc un nouveau cadeau inconditionnel d'environ 2 milliards pour les entreprises. Toutefois, s'il s'agit de cumuler les différents avantages, le coût est alors estimé à 5,9 milliards.

Les négociateurs mettent en avant une étude du Bureau fédéral du Plan selon laquelle une telle mesure engendrerait 30 000 nouveaux emplois. Cependant, il est avéré que les réductions de cotisations, en particulier les linéaires, n'engendrent pas de réelles créations d'emplois mais des effets d'aubaine importants. Dans le Baromètre socio-économique 2014, la FGTB a démontré que les réductions de cotisations et les subsides salariaux octroyés ont été convertis en augmentation de dividendes (+ 11 milliards).

Tout cela se fait au détriment du financement de la sécurité sociale qu'on déshabille ainsi de plus en plus ; la privant des moyens nécessaires pour financer les soins de santé, les pensions...

Si on accorde du crédit à l'étude du Bureau du Plan, cela signifierait aussi que chaque emploi créé aurait un coût de minimum 66 000 euros (dans l'hy-

pothèse d'une mesure avec un coût de 2 milliards). Ce qui est bien plus élevé que le coût d'un emploi réel subsidié par un système comme celui du Maribel social.

Enfin, ce qui va inciter les entreprises à engager, ce n'est pas le coût du travail. Dans les secteurs soumis à concurrence internationale, le coût de l'énergie est d'ailleurs souvent plus déterminant. Si un employeur engage un travailleur c'est essentiellement parce que la demande augmente et, pour cela, le soutien du pouvoir d'achat est essentiel.

IV. Services publics

Outre les économies budgétaires qui portent atteinte à l'exécution de leurs missions, les services publics sont directement visés par une série de propositions inacceptables :

- l'introduction d'un service minimum à la SNCB et dans les prisons dont les modalités ne sont pas déterminées mais qui porterait directement atteinte au droit de grève et à la capacité de résistance sociale ;
- l'adaptation du système des pensions publiques pour les aligner progressivement sur celles du secteur privé (avec un calcul sur base des 20 dernières années) ;
- la cession des parts de l'État dans les entreprises publiques (qui ne serait plus l'actionnaire principal)... ce qui aurait comme conséquence de confier au secteur privé les décisions et orientations stratégiques (remise en question de certaines missions de service public, politique du personnel, salaire des top managers...)
- le recrutement de volontaires dans les services de police.

V. Sécurité sociale

Dans le cadre des objectifs budgétaires poursuivis, la sécurité sociale et son budget de 80 milliards d'euros risquent

fort, avec les services publics, d'être la victime directe des mesures d'austérité envisagées par le prochain gouvernement. Ce qui prouve bien que ce sont les travailleurs et les allocataires sociaux qui seront le plus mis à contribution ! Sans parler des mesures envisagées pour des raisons purement idéologiques (en particulier au niveau du chômage).

La norme de croissance des soins de santé (hors index) serait limitée à 1,5 % (au lieu de 3 % actuellement, ce qui est déjà historiquement bas). Une telle orthodoxie budgétaire fait craindre des mesures néfastes au niveau de l'accessibilité pour le patient et du financement correct du secteur des soins de santé.

Parmi les pistes évoquées, celles qui concernent les pensions font craindre le pire puisque les co-formateurs se réfèrent au rapport de la Commission d'experts pour une Réforme des pensions. La FGTB a pris connaissance de ce rapport et le Bureau a déjà confirmé qu'il ne constituait pas une base de discussion acceptable. Travailler plus longtemps pour maintenir éventuellement le niveau actuel des pensions n'est pas pour nous une perspective admissible. Tout comme nous ne pourrions accepter une remise en question des périodes assimilées ou que l'on touche aux pensions du secteur public (cf. volonté de les aligner vers celles du secteur privé alors qu'au niveau de l'OCDE, la moyenne des pensions du service public est similaire à la moyenne du niveau des pensions au plan européen : il conviendrait donc d'aligner les pensions du privé sur celles du public en Belgique et non le contraire).

On annonce globalement 2 milliards d'économie dans le secteur des pensions. Ce qui est inacceptable alors que nos pensions sont déjà parmi les plus faibles et le taux de pauvreté des pensionnés un des plus élevé d'Europe !

Le secteur du chômage et des prépensions (RCC) risquent, pour des rai-

sons purement idéologiques, de payer eux aussi un tribut particulièrement lourd. Une note du MR évoquerait ainsi une série de pistes très dures pour les demandeurs d'emploi :

- suppression d'une période de chômage (sans doute en 2^e période) pour renforcer la dégressivité. Une récente étude du CCE prouve déjà que le renforcement de la dégressivité a comme effet de pousser les travailleurs dans la pauvreté ;
- enquête sur les revenus et travail d'intérêt général pour les bénéficiaires d'allocations de chômage après une certaine période. Ce qui est une atteinte flagrante au principe assurantiel sur lequel se fonde notre système de sécurité sociale et atteindra particulièrement les cohabitants dont une large majorité de femmes ;
- prolongation du stage d'insertion (alors qu'il vient déjà d'être porté de 9 à 12 mois) ;
- suppression du supplément pour les chômeurs âgés ;
- passage de l'âge du chômage avec complément de l'entreprise (prépension) de 55 ans à 60 ans en cas de restructuration et à 62 ans dans les cas ordinaires. Cela aurait des conséquences désastreuses pour les travailleurs victimes de restructurations, mettrait à mal la capacité de négociation d'un plan social. Par ailleurs, le passage à 62 ans entraînerait la fin du régime général de « prépension » (Chômage avec complément de l'entreprise). Cela déresponsabiliserait totalement les employeurs pour le licenciement de leurs travailleurs âgés et engendrerait un plus grand coût pour la collectivité (un chômeur coûte plus qu'un prépensionné).

VI. Flexibilité/droit du travail

Peu d'informations filtrent sur ce volet des négociations. Mais on peut craindre l'introduction d'une flexibi-

lité renforcée à tous les niveaux du droit du travail (cf. l'annualisation du temps de travail qui se retrouve dans le programme de certains partis de la future coalition comme le MR).

Une mesure est toutefois concrètement évoquée : la mise en place d'un compte-épargne temps. Cela impliquerait que les travailleurs devraient eux-mêmes « épargner » des jours de congé ou de repos (suite à des heures supplémentaires) ou d'autres avantages (cf. voiture de société) pour financer leur droit à un crédit-temps ou à des congés (pendant la carrière ou en fin de carrière). Cela est d'autant plus inacceptable que le caractère « volontaire » de cette mesure serait très difficilement garanti (cf. pression des employeurs) et que cela se ferait au détriment de la santé des travailleurs et de la conciliation vie privée-professionnelle.

VII. Attaques contre les organisations syndicales

Outre une remise en cause du droit de grève dans le cadre de la proposition d'instauration d'un service minimum dans les services publics, les organisations syndicales sont particulièrement visées par la future coalition :

- certains partis de la future coalition font circuler l'idée de confier le paiement des allocations de chômage à l'ONEM. Cela constituerait une véritable « déclaration de guerre » car un tel projet renie les fondements mêmes sur lesquels repose notre système de sécurité sociale et les équilibres atteints entre interlocuteurs sociaux ;
- les autres propositions visent plus directement à toucher nos affiliés et militants pour tenter de réduire le niveau d'affiliation : assujettissement à la sécurité sociale et fiscalisation des primes syndicales et de l'indemnité de grève.

Commentaires additionnels

Sur base de ces premiers éléments d'information sur les orientations envisagées par la future coalition, le Bureau fédéral de la FGTB a, lors de sa réunion du 26 août, déterminé les premiers éléments de réaction et de stratégie à mettre en œuvre.

- En ce qui concerne le contexte syndical, on doit relever l'ambiguïté de la situation de la CSC par rapport au dossier ARCO. Le traitement de ce dossier par la future coalition risque en effet d'avoir des répercussions sur la capacité de réaction du syndicat chrétien. Des contacts seront pris prochainement avec le top de la CSC pour évaluer leur position vis-à-vis de la formation du futur gouvernement.

→ La coalition qui négocie actuellement ne disposerait pas d'une majorité du côté francophone : 20 sièges MR sur 63 sièges francophones au Parlement fédéral. Le poids du vote des électeurs wallons et bruxellois ne sera dès lors pas pris en compte. Ce déficit démocratique doit être dénoncé. Il y avait aussi eu une absence de majorité sous la précédente législature dans le groupe néerlandophone. Mais c'était après plus de 540 jours de crise et pour seulement 1 siège (sur 88).

→ Les premiers éléments d'informations disponibles sur les projets et objectifs envisagés par la future coalition font craindre le pire à de nombreux niveaux. Étant donné les menaces qui pèsent sur notre système social, le Bureau de la FGTB a décidé de ne pas attendre la finalisation d'un accord de gouvernement pour réagir car il sera alors trop tard. La coalition en formation va clairement porter atteinte aux droits et au pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires sociaux alors qu'il octroiera des cadeaux inconditionnels au monde patronal et aux plus nantis. Nous devons donc dénoncer ce gouvernement comme étant celui des patrons et des nantis !

→ Dans les mois à venir, il sera primordial d'informer et d'alerter non seulement nos membres et nos militants mais aussi l'opinion publique sur le projet et les effets néfastes de la politique qui sera mise en place par un tel gouvernement. Afin d'être offensif et pour remettre positivement en avant les réels enjeux, cela devra se faire de manière concrète et en se focalisant sur ce qui va toucher directement les gens ! À cet effet, une série d'exemples et de cas concrets seront développés afin de démontrer précisément les répercussions sur les revenus, le pouvoir d'achat

et la situation sociale des personnes concernées (cf. effet d'un saut d'index, d'une augmentation de TVA, de la suppression des pré-pensions...).

→ Les politiques néolibérales et les régressions sociales qui seront mises en œuvre par la future coalition vont aussi peser sur la politique syndicale que nous aurons à mener pour les prochaines années. Dès lors, une motion d'actualité spécifique sera soumise au Congrès de la FGTB en octobre prochain.

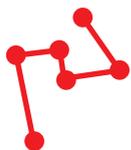
→ Une série de mesures envisagées ont clairement comme objectif de porter atteinte à la concertation sociale en général et aux organisations syndicales en particulier. Elles visent soit à atteindre nos membres (afin de tenter de réduire le niveau d'affiliation), soit à porter atteinte directement à nos missions ou à notre capacité d'action (atteinte contre le droit de grève). Cela est évidemment inacceptable et risque d'avoir des effets dévastateurs sur notre organisation et notre modèle social à court comme à long terme. Une stratégie spécifique devra dès lors être élaborée afin de contrer ces atteintes et de réagir rapidement et de manière appropriée.



CASTEL
PONT À LESSE

30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché

Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be



Régionale de Bruxelles

La STIB, entreprise en difficultés ? !

Nul ne pourra nier que la STIB est en plein embauche

Les métros, trams, et bus bruxellois ont assurés 354,8 millions de voyages en 2013 ce qui signifie une augmentation de 6 millions comparé à l'année précédente. 39 % de ces voyages sont pris en charge par le métro, 36 % par des trams et les 25 % restants sont assurés par des bus. En 10 ans, le taux d'occupation du transport bruxellois a augmenté de 61 %.

Tous ces voyages ont parcouru 41,25 millions de kilomètres ; ce qui signifie une augmentation de 2,5 millions de km.

En date du 31/12/2013, la STIB comptait 7 251 de collaborateurs dont 6 881 à temps plein ou équivalents.

En 2013, 663 nouveaux collaborateurs s'y sont ajoutés en remplacement des agents partis en prépension ou pension. Mais où est alors le problème, me direz-vous ? Eh bien, la STIB connaît une multitude de métiers et fonctionne 7 jours sur 7. Beaucoup de ces métiers sont à grand risque vu la diversité de leurs activités. En plus de cela, d'autres facteurs de « stress » viennent s'y ajouter. Nous pensons alors aux difficultés que présente la nouvelle organisation de travail « Harmony hors roulement », pour laquelle la CGSP a élaboré une solution adaptée mais dont la Direction générale ne veut pas (encore) entendre parler. Un autre exemple, nos techniciens tram, bus, métro qui doivent sortir toutes les 15 minutes pour effectuer des dépannages dans des circonstances pénibles, sans oublier les employés et cadres qui sont sous pression constante sans aucun merci ni reconnaissance.

Nous demandons un travail adapté après de longues années de routine, de nouvelles réorientations de carrière à l'âge de 45 ans et une fin de carrière progressive à partir de 55 ans. Ces propositions sont foudroyées systématiquement par la direction, elle prend même un pas en avance en bloquant les CCT de la pension anticipée.

On ne peut donc que conclure que la STIB est une entreprise en difficultés et que des accords clairs et nets sont à l'ordre du jour pour débloquer les discussions de façon à ce que les agents qui le désirent puissent se réorienter après 20 ou 25 ans de carrière vers des postes tels que par exemple les gardes des sites. Ou faut-il peut-être se poser la question quant à la disparition de ces postes ? Bonne question d'ailleurs !!

Dario Coppens

Réunion du Comité PPA

Tous les agents pré et pensionnés STIB et membres de la CGSP-TBM Bruxelles, sont invités à la prochaine réunion du Comité PPA qui se tiendra le jeudi 2 octobre 2014 à 9h dans les locaux de la CGSP (salle E) rue du Congrès 17-19 à 1000 Bruxelles.



Bancocratie

Ce livre est un plaidoyer en faveur de la socialisation du secteur bancaire, sa transformation en un service public, et pour l'annulation de la dette publique illégitime, largement héritée du sauvetage des banques.

Les gouvernements des pays les plus industrialisés ont fait exploser la dette publique pour sauver les banques privées qui sont à l'origine de la plus grande débâcle économique et financière du capitalisme depuis les années 1930. Partout, le remboursement de la dette et la réduction du déficit budgétaire sont devenus les parfaits alibis pour imposer des politiques d'austérité. Ainsi, l'ensemble des gouvernements européens et la Troïka mènent une offensive – sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale – contre les droits économiques et sociaux des populations. Ce livre permet de comprendre comment est survenue la crise, l'impact de la déréglementation bancaire, la logique poursuivie par les banques privées, les manipulations et crimes auxquels ces dernières se livrent régulièrement avec la complicité et le soutien des gouvernements et des banques centrales.

Éric Toussaint est historien et docteur en sciences politiques des universités de Liège et de Paris VIII. Maître de conférences à l'Université de Liège, il préside le CADTM-Belgique.

Éric Toussaint, *Bancocratie*, Éd. Aden, Bruxelles, août 2014, 455 p., 24 €.
Ce livre est édité avec le soutien de la CGSP wallonne

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Aux vents mauvais...
- 4 / Dossier • Pour un service maximum
- 6 / Crise • Bancocratie
- 7 / Le mot qui pue • La réforme et le changement
- 8 / IRB • Motion sur la politique régionale au congrès statutaire de l'IRB-FGTB
- 9 / Droit de grève • Grève de pauvres et grève de riches
- 10 / Droit de grève • Grève à l'atelier SNCB de Schaerbeek

Infos POSTE

- 11 / Premier inventaire de mesures prises par le futur gouvernement

Infos TBM

- 15 / Régionale de Bruxelles-Capitale • La STIB, entreprise en difficultés ?!
- / Réunion du Comité PPA
- 16 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11